



DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Plan Local d'Urbanisme

Les Orientations d'Aménagement et de programmation

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Pièce n°	Projet arrêté	Document soumis à enquête publique	Approbation
03			

SECTEUR 2

Etats des lieux

Le secteur 2 se situe au nord du précédent. Il correspond à l'îlot localisé à la pointe de deux axes majeurs du bourg : la rue Louis Querbes et la rue de Verdun. Il se place à l'entrée Ouest du village qui ne possède aucun traitement particulier si ce n'est un petit espace planté le long du trottoir à l'intersection des deux voies.

L'une de ses particularités vient de la présence en son cœur d'une masse végétale importante occupée en partie par des jardins potagers et plantés par de nombreux arbres et arbustes. Cette « poche verte » valorise la silhouette ancienne de l'entrée du cœur historique.

Les orientations d'aménagement et de programmation pour ce secteur sont les suivantes :

Orientations d'aménagement et de programmation

- **Valoriser l'entrée Ouest du village de Vourles** par le réaménagement du carrefour de la rue de Verdun et de la rue Louis Querbes.
- **Préserver l'ensemble des jardins** qui se trouvent au cœur de l'îlot.
- Afin de prévenir la mutation du tissu en partie Sud du secteur, le long de la rue du Verdun et de la rue Louis Querbes, la commune a choisi de définir **un polygone d'implantation** à l'intérieur duquel devront s'implanter toutes nouvelles constructions. (cf. schéma suivant)

